

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 OCTOBRE 2018

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats et évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT
HANDICAPÉ

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ, qui comprennent le bilan au 31 octobre 2018, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

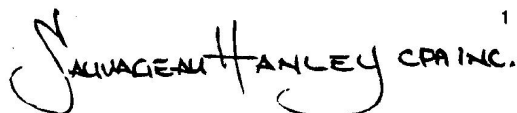
Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ au 31 octobre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire 3, qui indique que l'organisme L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er novembre 2017 et que sa date de transition était le 1er novembre 2016. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 octobre 2017 et au 1er novembre 2016, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.



J. SAUVAGEAU HANLEY CPA INC.¹

Brossard
Le 21 janvier 2019

¹ Par Catherine Hanley, CPA auditeur, CA

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018****(non audité)****3**

	2018	2017
PRODUITS		
Subvention - Mirella et Lino Saputo	238 000 \$	- \$
Dons	45 024	34 588
Subventions - autres	25 429	-
Subvention - Parents jusqu'au bout	21 000	-
Cotisations des membres	1 066	1 310
	330 519	35 898
CHARGES		
Dépenses - Mirella et Lino Saputo (note 8)	236 960	-
Dépenses d'honoraires - Parents jusqu'au bout	20 621	-
Salaires et charges sociales	14 623	-
Honoraires d'organisation	10 013	11 768
Honoraires - directrice	7 000	3 000
Loyer	6 899	-
Publicité et promotion	4 204	395
Licences, taxes et permis	3 322	584
Fournitures de bureau et papeterie	2 844	181
Frais d'assemblées	2 429	387
Assurances	2 092	1 058
Informatique	1 665	1 265
Télécommunications	1 510	275
Déplacements	1 416	2 031
Nourriture	1 158	1 634
Projets spéciaux	1 098	-
Entretien et réparations	905	-
Honoraires professionnels	874	1 822
Énergie	580	-
Courrier et messagerie	240	254
Reconnaissance - bénévoles	62	76
Intérêts et frais bancaires	59	151
	320 574	24 881
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 945	11 017
ACTIFS NETS AU DÉBUT	13 033	2 016
ACTIFS NETS À LA FIN	22 978 \$	13 033 \$

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ**BILAN****31 OCTOBRE 2018**
(non audité)**4**

	2018	2017	Au 1er novembre 2016
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	119 660 \$	25 353 \$	2 016 \$
Compte à recevoir	3 788	-	-
Frais payés d'avance	4 675	-	-
	128 123 \$	25 353 \$	2 016 \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs (note 5)	27 645 \$	1 320 \$	- \$
Subventions reportées (note 6)	77 500	11 000	-
	105 145	12 320	-
ACTIFS NETS			
ACTIFS NETS NON GREVÉS D'AFFECTATIONS			
	22 978	13 033	2 016
	128 123 \$	25 353 \$	2 016 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018
(non audité)

5

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	9 945 \$	11 017 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 4)	84 362	12 320
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	94 307	23 337
ENCAISSE AU DÉBUT	25 353	2 016
ENCAISSE À LA FIN	119 660 \$	25 353 \$

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif d'offrir un service de jumelage entre les parents d'enfant handicapé et/ou gravement malade et une infirmière ou étudiante en soins infirmiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du compte à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2017, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1er novembre 2016.

4. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018	2017
Compte à recevoir	(3 788) \$	- \$
Frais payés d'avance	(4 675)	-
Créditeurs	26 325	1 320
Subventions reportées	66 500	11 000
	84 362 \$	12 320 \$

5. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	18 002 \$	1 320 \$
Salaires	7 694	-
Sommes à remettre à l'État	1 949	-
	27 645 \$	1 320 \$

6. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2018	2017
Produits		
Mirella et Lino Saputo	74 500 \$	- \$
Ville de Montréal	3 000	11 000
	77 500	11 000
Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :		
Solde d'ouverture	11 000	-
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(11 000)	-
Plus : montants reçus pour l'exercice suivant	77 500	11 000
Solde à la fin	77 500 \$	11 000 \$

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 13 797 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2019	13 797 \$
------	-----------

8. CHARGES - MIRELLA ET LINO SAPUTO

	2018	2017
Relations publiques	138 852 \$	-
Salaires et charges sociales	73 264	-
Honoraires	19 080	-
Fonds d'urgence	3 355	-
Publicité et promotion	2 337	-
Déplacements	72	-
	236 960 \$	-

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme d'aide, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 octobre 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.